

# CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD RESIDENCE KERMARIA

Mars 2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS ENVISAGEES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	<b>Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.</b>	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	<b>Compléter le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-33 à R311-37 du CASF).</b>	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_03	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	<b>Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).</b>	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Ecart_04	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_04</b>	<b>Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).</b>	3 mois	Planning de nuit
Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b>	Formaliser dans une procédure spécifique à l'EHPAD, écrite et validée, les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Formaliser formalisation les décisions prises par la direction et les diffuser.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_03</b>	Elaborer une fiche de poste nominative pour la cadre de santé afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_04</b>	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		

Remarque_05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b>	Élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une fiche de procédure de distribution des médicaments hors présence IDE.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b>	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_08</b>	Formaliser une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui être doit fait sur le traitement de leurs signalements.		
Remarque_08	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_07</b>	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

*220004600\_CCAS PLOUGUENAST LANGAST*